



**ANNEE UNIVERSITAIRE
2020-2021**

Master 1

POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT URBAIN ET LITTORAL

GUIDE DES ETUDES

Responsable du Master 1 :

Hervé FLANQUART

Email : hflanquart@yahoo.fr

Président du jury du Master 1 :

Antoine LE BLANC

Email : Antoine.Le-Blanc@univ-littoral.fr

Secrétariat pédagogique :

Karine VERMERSCH

Email : secr-dt@univ-littoral.fr

Adresse : Centre universitaire de la Citadelle – Bureau 1406
220 avenue de l'université
B.P. 65526
59379 DUNKERQUE Cedex 1

Téléphone : 03.28.23.68.83

Horaire du secrétariat :

8h30 - 12h et 13h30 - 16h : lundi, mardi, jeudi et vendredi

8h30 - 11h30 : mercredi

Site web du Master : <http://master-paul.univ-littoral.fr>

Emploi du temps en ligne : <http://edt.univ-littoral.fr/public>

Plan du guide des études :

| | |
|---|----|
| 1. Introduction..... | 3 |
| 2. Calendrier..... | 4 |
| 3. Équipe pédagogique..... | 5 |
| 4. Programme des cours..... | 7 |
| 5. Descriptif des cours..... | 9 |
| 6. Modalités de contrôle des connaissances..... | 32 |

1. Introduction

1.1 Objectif de la formation

Le Master PAUL forme des professionnels capables de maîtriser toutes les étapes de la chaîne d'élaboration des programmes territoriaux : définition d'objectifs ; élaboration de diagnostics ; conception, programmation, mise en œuvre et évaluation de projets. Ces programmes territoriaux relèvent de plusieurs champs et domaines d'action publique : urbain, environnemental, social, touristique, culturel, etc.

Le Master prépare des développeurs et des gestionnaires des territoires, qui ont besoin d'une bonne culture générale et d'une solide culture technique spécifique.

Tout étudiant du Master PAUL peut choisir un enseignement d'ouverture proposé par l'un ou l'autre des quatre Masters composant la Mention. Cela permet à l'étudiant de compléter l'éventail de ses compétences et de faciliter son insertion professionnelle, que ce soit dans des structures privées ou publiques

LES PARTENAIRES

La formation bénéficie du soutien d'une cinquantaine de structures professionnelles qui accueillent les étudiants en stage, proposent des sujets d'étude (projet pro en M1 et ateliers littoral et urbain en M2) et permettent à certains de leurs personnels de participer directement aux enseignements du Master. Ces organisations sont à la fois locales (Côte d'Opale), régionales (Hauts de France) mais également nationales et internationales. La formation profite en effet, du fait de sa situation géographique, de contacts avec la Belgique, le Royaume-Uni et les Pays-Bas.

1.3 Débouchés

Le Master offre des débouchés professionnels dans les collectivités territoriales (municipalités, intercommunalités, départements, régions), les services de l'État (Services maritimes, DDT[M], DREAL...), les offices publics d'aménagement (Agences d'urbanisme...), les sociétés d'économie mixte (de logement, de transports...), les bureaux d'étude privés, les organismes transrégionaux et transfrontaliers, le secteur associatif impliqué dans les projets de développement du territoire et du littoral, les grands équipements culturels, etc.

Le Master PAUL permet aussi à ceux qui en auraient la volonté de poursuivre leurs études par un doctorat en Urbanisme et Aménagement. Dans ce cas, il est néanmoins recommandé de prévoir son stage de M2 dans un laboratoire universitaire et de s'informer sur les possibilités de financement de thèse (Région, PMCO, ADEME, etc.).

2. Calendrier

Prérentrée : jeudi 10 septembre 2020

Semestre 1 : 12 semaines de cours du lundi 14 septembre au samedi 12 décembre 2020.

Congés du premier semestre : semaine du dimanche 25 octobre 2020 au dimanche 1er novembre 2020 inclus (semaine d'interruption pédagogique).

Soutenances Intermédiaires d'ateliers : jeudi 17 décembre 2020

Examens du premier semestre : du lundi 14 au vendredi 18 décembre 2020.

Congés de Noël : du dimanche 20 décembre 2020 au dimanche 3 janvier 2021 inclus.

CLES B1 Anglais : vendredi 15 janvier 2021 et vendredi 12 mars 2021.

Voyage d'études : Semaine du 18 au 23 Janvier 2021

CLES B2 Espagnol/Allemand : jeudi 28 janvier 2021.

Jury semestre1 : jeudi 11 février 2021

CPP semestre 1 : jeudi 11 février 2021

Semestre 2 : 11 semaines de cours du lundi 4 janvier 2021 au samedi 27 mars 2021.

Congés du second semestre : semaine du dimanche 28 février au dimanche 7 mars 2021 inclus (semaine d'interruption pédagogique).

Soutenances d'ateliers : Jeudi 25 mars 2021

CPP semestre 2 : semaine du 29 mars 2021

Examens du second semestre : du lundi 29 mars au vendredi 2 avril 2021.

Stage : du lundi 5 avril au vendredi 2 juillet 2020. Le stage ne peut en effet se poursuivre au-delà de la date du jury qui vous décerne votre diplôme.

Date limite de remise du mémoire en 2 exemplaires au secrétariat (+ format pdf) : 14 jours avant la soutenance (14 juin 2021). Deux points de pénalités sont retirés à la note du mémoire sur 20 points par jour de retard. Un mémoire dépassant un taux de plagiat-citations de 15 % devra être réécrit.

Soutenance du mémoire (session 1) : Lundi 28 juin et mardi 29 juin 2021.

Jury session 1 : jeudi 8 juillet 2021.

Session 2 : examens du lundi 30 août au vendredi 3 septembre 2021,

Soutenances : 2 et 3 septembre 2021.

Date limite de remise du mémoire en 2 exemplaires (+ format pdf) au secrétariat : mercredi 18 août 2020, 12h. Deux points de pénalités sont retirés à la note du mémoire sur 20 points par jour de retard. Un mémoire dépassant un taux de plagiat-citations de 15 % devra être réécrit.

Jury session 2 : jeudi 9 septembre 2021 à 10h.

3. Équipe pédagogique

BOISSONADE Jérôme – MCF HDR en Sociologie, ULCO Dunkerque, membre de LAVUE

BURY Olivier – Communauté d'Agglomération Cap Calaisis

CALVO-MENDIETA Iratxe – MCF en Economie, ULCO Dunkerque, membre de TVES

CAPET Delphine - Cheffe de service urbanisme environnement, Direction Environnement Territoire et Transition Energétique , Communauté Urbaine de Dunkerque

CAROLLE Jean-Christophe - Directeur-adjoint en charge de la commande publique, Communauté Urbaine de Dunkerque

CARRARD Michel – MCF - HDR en Aménagement et Urbanisme, ULCO Dunkerque, membre de TVES.

CEGLARSKI Régis- Directeur projets, Direction générale, Communauté urbaine de Dunkerque

CLIPET Thomas, PRCE en anglais

COHEN Olivier – MCF Géographie ULCO, membre du LOG.

COS Nathalie – Cheffe du service Coopérations Europe et International, Communauté urbaine de Dunkerque

DELATTE Sylvie – directrice territoriale, Direction Stratégie, International et Portuaire (DSIP) à la CUD

DELPLANQUE Mélia - Architecte DPLG // [Collectif les Saprophytes](#)

DESPICHT Wulfran - Chef de projet "Prospective, Evaluation des politiques publiques" - Communauté urbaine de Dunkerque

DOBRONIAK Christine – Chargée stratégies durables et biodiversité, Département Management de l'environnement, Grand Port Maritime de Dunkerque

DUBEAU Thomas - Administrateur de données / Géomaticien, Agence d'urbanisme de Dunkerque

FLANQUART Hervé – Sociologue, PU en Sociologie, ULCO Dunkerque, membre de TVES

FRÈRE Séverine – MCF en Aménagement, ULCO Dunkerque, membre de TVES

GIBOUT Christophe – Sociologue, PU en Aménagement, codirecteur de TVES

HOCQUEZ Laura, PRCE en anglais

HOTTIN Sébastien -

JACOB Amélie - chargée de mission auprès du directeur général des ressources -

Communauté urbaine de Dunkerque.

JOAN Jean-Marc – MCF Géographie, ULCO Dunkerque, membre de TVES

KHAY Jamal – Chef de service « Territoires, cohésion et innovation sociales » Direction Habitat Aménagement, Communauté Urbaine de Dunkerque

LANNOY Lucie- Responsable du Service Application du Droit des Sols, Direction générale des services techniques, Ville de Calais.

LE BLANC Antoine – PU Géographie, ULCO Dunkerque, membre de TVES

NUNEZ Maïté – Bureau de l'insertion professionnelle, ULCO Dunkerque

ROCHE Catherine – PU Droit, ULCO Dunkerque, membre de TVES

ROUSSEL Karine – Bibliothèque Universitaire (BULCO), Dunkerque

RUFIN-SOLER Caroline – MCF Géographie ULCO Dunkerque, membre de TVES

RUZ Mylène – PU Géographie ULCO, membre du LOG

WATTEZ Thomas – Urbaniste, gérant de COREM Assistance urbaine

4. Programme des cours

Master 1 semestre 1

| <i>Unités d'enseignement et matières</i> | <i>Enseignants</i> | <i>Heures</i> | <i>ECTS</i> |
|--|---------------------------|---------------|-------------|
| UE1 : Urbanisme et enjeux littoraux | | | 11 |
| 1.1 Histoire et théories de l'urbanisme | M.Carrard H. Flanquart | 15 | 4 |
| 1.2 Introduction aux enjeux littoraux | C. Rufin Soler M. Ruz | 15 | 4 |
| 1.3 Droit de l'urbanisme | S. Hottin | 15 | 3 |
| UE 2 : Administration territoriale et politiques publiques | | | 9 |
| 2.1 Droit de l'environnement (commun EGEDD) | C. Roche | 20 | 2 |
| 2.2 Administration territoriale (commun EGEDD et culture) | S. Frère | 18 | 3 |
| 2.3 Politiques portuaires et aménagement des façades maritimes | JM.Joan | 20 | 2 |
| 2.4 Aménagement du territoire et politiques territoriales | P. Vergriete | 12 | 2 |
| UE 3 : Projet professionnel de l'étudiant | | | 3 |
| 3.1 PPP 4 : Insertion professionnelle | S.Frère | 20 | 3 |
| 3.2 Aide à la recherche de stage | H.Flanquart | 5 | 0 |
| UE 4 : Outils | | | 4 |
| 4.1 Initiation à la géomatique | T. Dubeau | 24 | 3 |
| 4.2 Méthodologies de la recherche et de la documentation | K. Roussel, I.Calvo | 10+ 6 BU | 1 |
| UE 5 : Anglais (commun EGEDD) | L. Hocquez T. Clipet | 25 | 3 |
| Conférences | | 6 | |

Master 1- Semestre 2

| <i>Unités d'enseignement et matières</i> | <i>Enseignants</i> | <i>Nbre d'hrs</i> | <i>ECTS</i> |
|--|---|-------------------|-------------|
| UE 6 : Environnement et territoire | | | 9 |
| 6.1 Environnement et politiques publiques (commun EGEDD) | O .Bury | 20 | 3 |
| 6.2 Aménagement durable et politiques participatives | L. Courouble M. Delplanque | 20 | 3 |
| 6.3 Risques et territoire (commun EGEDD) | A. Le Blanc H.Flanquart | 20 | 3 |
| UE 7 : Atelier | | | 4 |
| 7.1 Atelier urbain et littoral | | 20 | 2 |
| 7.2 Techniques d'enquête: entretien et questionnaire | J.Boissonade H.Flanquart | 25 | 2 |
| UE 8 : outils | | | 3 |
| 8.1 Méthodologie de projet | C.Dobroniak | 20 | 2 |
| 8.2 Sources et analyses de données | H.Flanquart | 15 | 1 |
| UE 9 : Anglais | L. Hocquez T. Clipet | 25 | 3 |
| UE 10 : Stage de 3 à 5 mois avec soutenance | | | 3 |
| UE 11 : Modules optionnels : 4 sur 6 | | | 8 |
| Option 1 : politiques publiques européennes | N.Cos | 15 | 2 |
| Option 2 : sociologie des territoires | J.Boissonade | 15 | 2 |
| Option 3 : politiques de la ville | J.Khay | 15 | 2 |
| Option 4 : les espaces naturels littoraux | C.Rufin Soler | 15 | 2 |
| Option 5 : dynamiques naturelles | M.Ruz | 15 | 2 |
| Option 6 : préparation aux concours de la fonction publique territoriale (commun EGEDD) | S. Frère C. Gibout A. Jacob R. Céglarski | 20 | 2 |
| Encadrement terrain | 10 | | |

5. Descriptif des cours

Sauf indication contraire, pour chaque module, les modalités d'examen indiquées en session 1 sont identiques pour la session 2.

UE1 : Urbanisme et enjeux littoraux

1.1 Histoire et théories de l'urbanisme

Responsables du cours : Michel Carrard / H. Flanquart

Objectifs du cours :

Cette partie est consacrée à la façon dont les utopies envisagent l'aménagement et l'urbanisme. Presque toujours nées d'une critique de ce qui existe, elles explorent l'imaginaire pour inventer des solutions « idéales » en matière d'économie, de relations sociales, de façon d'habiter, d'occuper l'espace, etc. Mais ces solutions ne sont que rarement mises en pratiques et, quand elles le sont, ne tiennent, le plus souvent, pas toutes leurs promesses. Elles peuvent même présenter des traits dystopiques.

Plan du cours.

Partie 1. Michel Carrard

Introduction

- I) Bref rappel de l'histoire des villes
- II) Les théories fondatrices de l'urbanisme
- III) Le statut de l'urbanisme
- IV) Les échelles d'intervention de l'urbanisme

Conclusion

Partie 2. Hervé Flanquart

Qu'est-ce qu'une utopie ?

Utopie, égalité et liberté : les tensions.

Les utopies développant les aspects « aménagement » et « urbanisme » (de Thomas More aux utopies contemporaines).

Charles Fourier et le phalanstère.

Habiter le familistère de J.-B. A. Godin à Guise.

Un voyage d'études sera organisé au familistère de Guise (02).

Bibliographie.

- X. Desjardins, *L'aménagement du territoire*, Armand Colin, 2017.
F. Choay, *L'urbanisme, utopies et réalités. Une anthologie*, Paris, Points Seuil, 2014.
CGET, *50 ans d'aménagement du territoire*, La Documentation française, 2015.
J.-B. A. Godin, *Solutions sociales*, Editions du familistère, 2010.
D. Goeury et P. Sierra, *Introduction à l'analyse des territoires*, Armand Colin, 2016.
T. More, *L'Utopie* (diverses collections de poche).
P. Merlin, *L'aménagement du territoire*, PUF, 2002.
P. Merlin, *L'urbanisme*, PUF, 2013.
M. Riot-Sarcey, T. Bouchet et A. Picon, *Dictionnaire des utopies*, Paris, Larousse, 2006.
M. Weber, *La ville*, Aubier, 1947.

Modalités d'examen : Examens écrits

1.2 Introduction aux enjeux littoraux

Responsable du cours : C.Rufin Soler / M.Ruz

Objectifs du cours :

Objet privilégié de l'analyse géographique, les littoraux sont l'objet de transformations et d'enjeux à la fois environnementaux et sociétaux.

Nous verrons au travers d'exemples les enjeux d'aménagement et de protection, les enjeux d'appropriation, les enjeux de liaison, circulation...ainsi que les enjeux à venir.

Compétences délivrées :

Connaissances fondamentales sur les enjeux en fonction des différents types de littoraux, leurs développements, leurs réponses, ainsi que sur les pressions actuelles et futures sur les littoraux.

Plan du cours :

Les définitions du littoral

Typologies des formes littorales

Analyse de différents enjeux selon des temporalités variées

Etudes de cas français (métropolitains ou ultra marins)

Bibliographie :

Paskoff R. (1993) Côtes en danger, Paris Masson, 280 p.

Paskoff R. (2010) Les littoraux. Impact des aménagements sur leur évolution, Paris, Armand Colin (3^{ème} éd)

Robert S., Melin H. (2016) Habiter le littoral. Enjeux contemporains. Presses universitaires d'Aix-Marseille, collection Espaces et développement durable. 471 p.

Modalités d'examen :

Examens écrits (1^{ère} et 2^{ème} sessions)

1.3 Droit de l'urbanisme

Responsable du cours : Sébastien HOTTIN

Objectifs du cours :

Le droit de l'urbanisme est un ensemble d'institutions et de règles encadrant l'utilisation des sols afin de faire respecter les volontés de développement et d'aménagements des collectivités publiques.

Lié à la ville en général, les finalités du droit de l'urbanisme sont multiples et se cumulent bien souvent : salubrité publique, construction de logements, mobilité, développement économique, environnement, bien être des citoyens ...

Le droit de l'urbanisme est constitué de trois moyens d'actions différents permettant aux pouvoirs publics d'agir sur un territoire.

Il s'agira d'aborder l'ensemble de ces moyens :

1/ La planification de l'utilisation des sols (Nationale et locale)

2/ Les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable ...)

3/ L'Aménagement (urbanisme opérationnel)

Plan du cours :

Introduction : Eléments historiques

I. La planification de l'utilisation des sols

A/ Les règles générales d'occupation du sol (constructibilité limitée, RNU, servitudes)

B/ Les règles spécifiques à certaines parties du territoire (lois Montagne et Littoral)

C/ Les règles locales (SCOT, PLU et Carte communale)

II. Les autorisations d'urbanisme

A/ L'information et les certificats d'urbanisme

B/ Les permis et déclarations préalables (construire, aménager, démolir)

III. L'Aménagement

A/ La Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)

B/ Le lotissement

C/ Les autres formes d'aménagement

Bibliographie :

Henri JACQUAT, François PRIET, Marie SOAZIC (2019) - Droit de l'urbanisme - Dalloz

Isabelle SAVARIT-BOURGEOIS (2019) – L'essentiel du droit de l'Urbanisme – Gualino

Jean-François Tribillon (2016) – Le droit nuit gravement à l'urbanisme – éditions de la ville de la Villette

Nicola OLSZAK, François BENECH, Anna VALLEJO (2020) – Guide juridique et méthodologique Articuler SCOT et PLU(i) – Fédération des SCOT/Assemblée des Communautés de France

Corine LANGLIS, Pascale POUPINOT, Vincent SCHOENMAKERS, Philippe COUILLENS, Pierre JEANNIN, Laetitia MANTZIARAS-CONREAU, Frédéric THAHIER, Olivier COMPAGNET (2020)

- Guide sur les dispositions opposables du PLU – Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

Modalités d'examen :

Épreuve écrite de 2 heures (1^{ère} et 2^{ème} sessions)

UE2 : Administration territoriale et politiques publiques

2.1 Droit de l'environnement (commun EGEDD)

Responsable s du cours : Catherine ROCHE

Objectifs du cours :

Comprendre les enjeux du droit de l'environnement au travers les grands principes et de leur mise en œuvre et d'exemples tirés de la législation française et européenne. Apprendre à rechercher les informations et connaître la méthodologie du droit de l'environnement.

Plan du cours :

Sources internationales, européennes et nationales du droit de l'environnement.

Principes et procédures de mises en œuvre

Institutions

Méthodologie

Bibliographie :

J.-C. Zarka, Grands principes du droit de l'environnement 2015, Gualino - En poche

R. Romi, Droit de l'environnement L.G.D.J - Précis Domat, 9e édition, 2016

J. Morand-Deville, Le droit de l'environnement, - Que sais-je ? 11e édition, 2015

Modalités d'examen Écrit 1h30 (1^{ère} et 2^{ème} sessions)

2.2 Administration territoriale (commun EGEDD)

Responsable du cours : Séverine FRERE

Objectifs du cours :

Le cours a pour objet d'initier les étudiants à « l'Administration des Collectivités Territoriales en France » et d'apporter les connaissances requises à la préparation aux épreuves de concours de la fonction publique territoriale. Il vise à expliquer le contexte et l'organisation institutionnelle des collectivités.

Il s'agit donc de présenter ce qu'est une collectivité territoriale, quels sont les principes qui prévalent à la répartition des compétences entre collectivités territoriales, quelles sont les compétences de chacune des collectivités territoriales et comment ces compétences sont mises en œuvre.

Plan du cours :

La première partie du cours expliquera les principes de l'organisation des collectivités territoriales en France (décentralisation, libre administration, autonomie, subsidiarité, droit à l'expérimentation...) puis la seconde étudiera les compétences des collectivités territoriales.

Seront successivement étudiées les compétences des Régions, des Départements et des Communes et Groupements de communes.

Bibliographie : sera donnée au cours.

Modalités d'examen : QCM (1 heure).

2.3 Politiques portuaires et aménagement des façades maritimes

Responsable du cours : Jean-Marc JOAN

Plan du cours :

- Qu'est-ce qu'un port maritime ? La multiplicité des fonctions, paysages et tailles des ports maritimes
- **Le port : un espace en perpétuel mouvement.** L'aménagement et la vie d'un port s'inscrit dans des échelles temporelles longues (phases historiques de plusieurs siècles) et courtes (aléas conjoncturels, cycles courts, etc.).
- **Le port : un espace vivant** dans lequel interviennent une multiplicité d'acteurs. La question de la gouvernance des ports.
- **Le port : un enjeu territorial majeur.** Un outil au service d'un pays, une région ... aux retombées locales. La question de l'intégration du port à plusieurs échelles spatiales.
- **Le port face aux enjeux actuels :** environnement, intégration locale, mondialisation, avenir des énergies fossiles, sûreté-sécurité, retombées socio-économiques, ...
- **Un cas d'étude : Calais Port 2015** (nouveau port de Calais qui sera inauguré au printemps 2021) : de l'idée d'adaptation d'un port soumis aux évolutions économiques et techniques, à la phase de travaux. Une visite du port de Calais sera effectuée.

Bibliographie :

- Lectures d'ouvrages à la BULCO et centre de documentation de la Maison de la Recherche complétées par des lectures sur le web de différents articles sur les ports maritimes (dont auteurs suivants : A. Vigarié, J. Marcadon, J. Guillaume ...).
- Articles de la presse spécialisée : Le Marin, Journal de la Marine Marchande, articles de l'ISEMAR, Mer et Marine, etc.
- Site de l'AIVP (Association Internationale Villes-Ports)
- Rapports sur les ports dont le dernier en date de juillet 2016 « attractivité maritime et portuaire de la France ». Il est conseillé de lire celui relatif à la façade portuaire des Hauts de France

Modalités d'examen :

- 1 travail de groupe (2 à 3 étudiants) sur l'analyse de l'aménagement d'un port (50%)
- 1 examen individuel en classe (50%)

2.4 Aménagement du territoire et politiques territoriales

Responsable du cours : Patrice VERGRIETE

Objectif du cours

L'objectif de ce cours est de retracer les grandes étapes de l'aménagement du territoire en France et de présenter les enjeux actuels des politiques d'aménagement, les outils de ces politiques, ainsi que la diversité des acteurs concernés

C'est au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, et notamment avec la création de la DATAR en 1963, que naît la politique d'aménagement du territoire en France. Dirigée par un acteur étatique « tout-puissant », elle se caractérise alors par une succession de plans et de lois visant à un meilleur équilibre et à la modernisation du territoire français. Les enjeux et objectifs de l'aménagement sont progressivement infléchis en lien avec l'évolution du contexte économique, idéologique et politique aux échelles nationale, européenne et mondiale.

La crise des années 1970, la construction européenne, la mise en concurrence accrue des territoires dans un contexte de mondialisation économique, ainsi que les revendications environnementales accrues constituent autant de facteurs qui viennent renouveler les principes, les enjeux et les acteurs de l'aménagement du territoire français.

Plan du cours

Après avoir présenté les principaux objectifs, les grands dilemmes et les outils de la politique d'aménagement du territoire, nous analyserons le renouvellement et la diversification de ses acteurs, en montrant comment la suprématie de l'Etat laisse la place à d'autres acteurs, qu'ils soient locaux ou supranationaux

Nous appuierons notre réflexion sur des études de cas, témoignant des transformations des politiques d'aménagement au sein de différents types d'espaces (villes, espaces ruraux, montagnes, espaces frontaliers) et dans une diversité de secteurs (transports, activités économiques, protection de l'environnement)

Nous étudierons alors les enjeux contemporains de l'aménagement en France : compétitivité, développement durable, insertion dans des ensembles régionaux plus vastes, mais aussi affirmation de la société civile, participation citoyenne et conflits.

Bibliographie

Alvergne Ch., Musso P., Les grands textes de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, La Documentation Française, 2008

Baron-Yellès N., France : aménager et développer les territoires, La Documentation Française, 2009

DATAR, 50 ans d'aménagement du Territoire, La Documentation Française, collection « Territoires », 2013

Jean Y., Vanier M. et al, La France, aménager les territoires, A.Colin, 2008

Merlin P., Choay F. (dir.), Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, PUF, 2009

Subra P., Géopolitique de l'aménagement du territoire, A. Colin, 2014

Contrôle des connaissances

Epreuve écrite de 2 heures (100% note finale).

UE3 : Projet professionnel de l'étudiant

3.1 PPP 4 : Insertion professionnelle

Responsable du cours : Séverine FRERE

Objectifs du cours : L'unité consacrée à l'insertion professionnelle est un module permettant de mener une réflexion sur les atouts et compétences de l'étudiant et sur son propre marché de l'emploi afin de mettre en œuvre son projet personnel et professionnel et bien démarrer une recherche d'emploi ou de stage.

Descriptif du contenu : La progression des séances visent à faire le bilan de compétences de l'étudiant, à définir son projet professionnel et à élaborer ses outils de candidature.

Compétences délivrées : Outils de recherche d'emploi : CV, lettre de motivation

Bilan de compétences

Plan du cours :

Méthode de travail :

Les méthodes utilisées sont le travail en sous-groupe et les échanges entre les participants et les animateurs. Un travail individuel sera demandé entre chaque séance.

Plan du cours

Séance 1 : (durée 3 heures)

Atelier de travail sur le thème du Bilan : travail individuel portant sur l'appropriation de ses acquis en termes de savoirs théoriques en compétences pratiques, directement utilisables sur le marché de l'emploi.

Séance 2 : (durée 3 heures)

Atelier de travail sur le thème du Bilan : travail de mise en valeur et de présentation d'une réalisation de l'étudiant. Détermination et illustration de traits de personnalité.

Atelier de travail sur le thème du Projet : les étudiants doivent ensuite identifier leurs valeurs et motivations et élaborer leur projet professionnel à l'aide d'annonces d'offres d'emploi qu'ils ont trouvées passées au crible à l'aide d'une grille de lecture

Présentation du PEC (Portefeuille d'Expériences et Compétences) Travail individuel sur la réalisation du PEC de chaque étudiant.

Séance 3 : (durée 3 heures) (en groupe de 12 étudiants maximum)

Atelier de travail sur le thème du marché : un travail mené sur le marché de l'emploi : entreprises, secteurs d'activité, fonctions et postes exercés à l'aide du fond documentaire des centres du SUAIO.

Séance 4 : (durée 2 heures) (en groupe de 12 étudiants maximum)

Présentation du projet professionnel et du plan d'action à réaliser pour chaque étudiant.

Atelier de travail sur la lettre de motivation

Séance 6 : (durée 3 heures)

Atelier de travail sur la lettre de motivation et le CV

Séance 7 : durée 3 heures

Relecture des CV de chaque étudiant

Séance 8 : Simulations d'entretien : environ 1 heure par étudiant

Entraînement à l'entretien d'embauche avec une simulation individuelle d'entretien

Séance 9 : Débriefing des simulations d'entretien (1 heure)

Sensibilisation à l'esprit d'entreprendre (2 heures animées par des intervenants du CEL)

Bibliographie :

Webographie utile aux démarches de recherche de stage et d'emploi diffusée en cours

Modalités d'examen :

Note de participation (5 points) et dossier à réaliser et à présenter à l'écrit ou à l'oral (15 points)

3.2 Aide à la recherche de stage

Responsable du cours : Hervé FLANQUART

Ce cours, qui ne donne pas lieu à un examen, vise à accompagner les étudiants dans leur recherche de stage : établissement des CV et lettres de motivation, réseaux...

UE4 : Outils

4.1 Initiation à la géomatique

Responsable du cours : T. Dubeau

Objectifs du cours :

Cours d'initiation à l'expression géographique et à la géomatique avec QGIS.

Cet enseignement vise à initier les étudiants à l'expression géographique, c'est à dire la transmission sous forme graphique d'une information liée à un territoire, cela dans une optique d'aide à la décision. Nous insisterons sur les règles à prendre en compte lors de la conception cartographique (sémiologie graphique et discrétisation des données). La production des cartes se fera sur Système d'Information Géographique. La découverte du logiciel QGIS aura lieu tout au long du cours.

Compétences délivrées :

Connaissances fondamentales : comprendre les enjeux de la bonne maîtrise de l'expression géo-graphique dans un contexte d'aide à la décision.

Outils : sémiologie graphique pour la réalisation de cartes thématiques et choroplèthes, méthodes statistiques de discrétisation des données, cartographie thématique et choroplèthe, initiation au logiciel QGIS.

Plan du cours :

Plan de cours

Introduction : expression géo-graphique, information géographique et aide à la décision

- 1) Concevoir une carte
 - a. Sémiologie graphique pour les cartes thématiques et choroplèthes
 - b. La discrétisation des données en vue de la réalisation de cartes choroplèthes
- 2) Produire une carte sur SIG
 - a. Approches fonctionnelle et structurelle
 - b. Les grandes étapes de mise en place d'un SIG

Bibliographie :

- ASCHAN-LEYGONIE, C., CUNTY, C., DAVOINE, P-A., 2019. *Les systèmes d'information géographique: principes, concepts et méthodes*. A. Colin, Collect. Cursus, 268 p.
- AUDA, Y., 2018. *Systèmes d'information géographique: Cours et exercices corrigés avec Grass et Qgis*. Dunod/IRD Editions, Paris, France, 198 p.
- BERTIN J., 1999, *Sémiologie graphique : les diagrammes, les réseaux, les cartes*. Edition de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences, Paris, 431 p.
- BLIN E. & BORD J.P., 1993, *Initiation géo-graphique ou comment visualiser son information*, SEDES, Paris 284 p.
- BORD, J.P., 2012. *L'univers des cartes et le cartographe*. Belin, Paris, 208 p.
- DENÈGRE, J, (ed), 2005. *Sémiologie et conception cartographique*. Collect. ENSG-IGN. Hermès science, Paris, 274 p.
- DENÈGRE, J. & SALGÉ, F., 2010. *Les systèmes d'information géographiques*. PUF, collect. « Que sais-je ? » n°3122, Paris, 128 p.
- LAMBERT N. & TOBELEM-ZANIN Ch., 2016. *Manuel de cartographie : principes, méthodes, applications*. A. Colin, Paris, 221p.

PORNON, H., 2015. *SIG : la dimension géographique du système d'information*. Dunod, Paris, 300 p.

Modalités d'examen :

Contrôle continu : interrogations écrites et/ou dossiers à faire à la maison

4.2 Méthodologie de la recherche et de la documentation

Responsable du cours : Iratxe CALVO-MENDIETA / Karine ROUSSEL (BU)

Objectifs du cours :

Ce cours a comme objectif d'aider les étudiants dans la rédaction de leur mémoire, essentiellement du point de vue méthodologique. Après des rappels sur les méthodes de recherche et d'exposition, le contenu aidera les étudiants dans le choix de leur sujet, leur méthode de recherche ainsi que dans l'élaboration de leur problématique.

On insistera sur des aspects comme le choix d'un sujet, la construction d'une problématique, mais aussi sur la lecture et l'utilisation des textes scientifiques, l'utilisation d'un logiciel de traitement de texte, la bibliographie ou la présentation écrite (aspects formels du document) et orale (soutenance).

Un accent particulier sera mis sur le plagiat et ses conséquences.

3 séances de 2h seront assurées par Mme Karine ROUSSEL (BULCO) qui insistera sur la manière de mettre en place une stratégie de recherche en suivant différentes étapes :

- Identifier ses besoins d'information
- Dégager des concepts et former une problématique
- Rechercher des documents d'information précis
- Évaluer ses sources
- Rédiger une bibliographie

Plan du cours :

- Rôle du directeur de mémoire
- Calendrier : avant, pendant et après le mémoire
- Sujet et problématique
- Lire un texte scientifique
- Format du mémoire
- Le corps du texte et tout le reste (intro, conclusion, annexes, bibliographie, figures...)
- Le plagiat (support : serious game *subpoena*)
- S'organiser, prioriser
- La soutenance
- Recherche documentaire :

1^e séance : Principes et bases de la recherche documentaire

2^e séance : Les périodiques, les ressources électroniques et comment évaluer internet

3^e séance : Rédiger une bibliographie

Modalités d'examen :

Chaque étudiant sera évalué selon une grille qui prend en compte :

1) La présence et la participation en cours

2) La note donnée par Mme Roussel (BULCO) : journal de recherche + bibliographie du mémoire.

3) La note finale donnée par le jury lors de la soutenance du mémoire.

Note globale (total 1+2+3)/3 : /20

UE5 : Anglais (commun EGEDD)

Responsables du cours : Laura HOCQUEZ et Thomas CLIPET

Objectifs du cours Premier objectif des cours de langues vivantes étrangères : l'amélioration du niveau général de compétences en langues (compréhension orale, compréhension écrite, production orale, production écrite) visant l'obtention d'une certification.

Contenu du programme :

Anglais à coloration économique et gestion, supports traitant des questions de développement durable et d'environnement.

Bibliographie :

Indications données en cours.

<http://crl.univ-littoral.fr>

Modalités de contrôle des connaissances : contrôle continu :

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 5 notes par semestre. Ces notes seront attribuées par le biais d'évaluations en contrôle continu et/ou en examen terminal.

Les 5 notes semestrielles représenteront chacune 1/5^e de la note semestrielle et correspondent à :

- une note de compréhension orale (CO)

- une note de compréhension écrite (CE)

- une note de production écrite (PE)

- une note d'oral (production en continu et/ou interaction) (PO)

- une note CRL (travail de l'étudiant hors présentiel). En complément des enseignements, on

demandera aux étudiants d'effectuer au minimum 10 heures de travail en autonomie guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL ou à distance sur Internet). Ce travail sera évalué selon les critères suivants : respect du contrat, remplissage du carnet de bord, régularité du travail et cohérence du parcours sur le semestre.

Le niveau minimum requis en Licence est le niveau B1 du *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECRL). En master, le niveau minimum requis est le niveau B2 du CECRL. Les examens terminaux communs de chaque grade seront donc conçus en conséquence.

Session 1

M1 tout en contrôle continu.

Dans le cadre du contrôle continu, une absence justifiée (ABJ) à une épreuve nécessite l'organisation d'une épreuve de rattrapage pendant les TD à la demande de l'étudiant. Sans ce

rattrapage réalisé sur le temps des enseignements, la note de 0/20 sera attribuée à l'étudiant pour la ou les compétences concernées.

Les étudiants ayant le statut officiel de salarié, les mères de famille de 3 enfants ou plus, les étudiants handicapés, les sportifs de haut niveau doivent impérativement se faire connaître auprès du secrétariat LANSAD et de l'enseignant afin que les épreuves proposées en contrôle continu puissent être passées dans les mêmes conditions que les autres étudiants du groupe ou dans le cadre d'un rattrapage pendant les TD, sans quoi la note de 0/20 pour la ou les compétences concernées sera attribuée à l'étudiant.

Session 2

En session 2, un seul sujet sera donné par année de formation pour les deux semestres. M1 Examen terminal = deux épreuves : 1) CO + CE + PE (2h), et/ou 2) PO. L'étudiant peut rattraper soit l'une de ces deux épreuves, soit les deux. (L'étudiant garde sa note de CRL qui n'est pas rattrapable).

UE 6 : Environnement et territoire

6.1 Environnement et politiques publiques (commun EGEDD)

Responsable du cours : Olivier BURY

Plan du cours :

Introduction

Naissance du concept d'environnement
Création du ministère de l'environnement Développement durable
Emergence de la notion de développement durable
Agenda 21
Le Plan de Déplacements Urbains
Principe de précaution
La charte de l'environnement

Risques naturels et industriels

Textes juridiques
Risques technologiques
Risques naturels
Loi risques du 30 juillet 2003
L'organisation du MEEDDM

Politique de l'eau

La nature et les paysages

La biodiversité
Nature et paysages en France
La politique de protection de la biodiversité en France
Son organisation
Ses perspectives d'évolution

Synthèse et conclusion

Cadre réglementaire du risque naturel et technologique
Plan séisme
Milieux professionnels de l'Environnement

Bibliographie :

- [1] Rapport à l'Assemblée nationale, Charte de l'environnement, Mme Nathalie Kosciusko Morizet
- [2] Environnement et développement durable, l'indispensable mobilisation des acteurs économiques et sociaux, Conseil économique et social, Claude Martinand, Editions des journaux officiels
- [3] L'environnement en France, édition 2002, Institut français de l'environnement, Editions La découverte
- [4] Enjeux et politiques de l'environnement, Cahiers français n° 306 janvier février 2002, Documentation française
- [5] Regards croisés sur le bilan 1997-2001, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement
- [6] Un siècle d'environnement, revue aménagement et nature, mars 1998
- [7] L'Environnement, un défi pour le XXIème siècle, Ministère de l'environnement, 1997
- [8] 25 ans d'environnement, novembre 1996, Ministère de l'environnement
- [9] Recueil de textes sur l'environnement, les années pionnières 1970-1975, Pierre Clavel, avril 1995, Caisse française de développement
- [10] La création du ministère de la protection de la nature et de l'environnement, essai sur l'adaptation de la structure gouvernementale à une mission nouvelle, thèse, Jean-François Bazin, Université de Dijon 1973 (2 tomes)
- [11] Le développement durable, Sylvie Brunel, Que sais-je? PUF
- [12] Le principe de précaution, François Ewald, Christian Gollier, Nicolas de Sadeleer, PUF

- [13] Le nouvel âge de l'écologie, Dominique Bourg, Collection TechnoCité, Editions Charles Léopold Mayer
- [14] Préparation de la charte de l'environnement, dossier d'information, Ministère de l'Ecologie et du développement durable

Modalités d'examen :

Une note sur présentation d'un exposé et une note sur l'examen final, examen de deux heures sur un sujet de cours.

6.2 Aménagement durable et politiques participatives

Responsables du cours : Laurent COUROUBLE et Mélia DELPLANQUE

Objectifs du cours :

Le cours a comme objectif de :

1. Familiariser les étudiants avec la notion de développement durable et les différentes applications possible de cette notion dans les démarches de développement territorial, en mettant l'accent sur la dimension de gouvernance participative ;
2. Inviter les étudiants à s'inscrire dans des démarches participatives, permettant de recenser les besoins des populations et amener les populations à être co-acteur des politiques publiques
3. Former les étudiants aux outils et méthodes qui favorisent la participation citoyenne aux projets de territoire ;
4. Identifier à travers l'analyse d'exemples réels, les leviers pour les démarches pertinentes de participation à différentes échelles

Plan du cours :

1. Résilience des territoires : origines, notions, déclinaisons
2. Démarches participatives : enjeux, limites
3. Représentations, opinions, groupe de décisions
4. Méthodes : règles d'or d'une bonne réunion, études de cas
5. Etudes de cas dans le Dunkerquois
6. Démarche de dialogue territorial

Bibliographie :

Modalités d'examen :

Oral de mise en situation (35%) et écrit sur la compréhension de l'approche systémique (65%)

6.3 Risques et territoire (commun EGEDD)

Responsables du cours : Hervé FLANQUART et Antoine LE BLANC

Objectifs du cours :

L'objectif général du cours est de faire un inventaire des différentes théories du risque en sciences sociales, et de proposer une mise en contexte d'enjeux mais aussi de projets d'échelles variées. A la fin du cours, les étudiants devront être capables d'analyser les situations et les politiques locales de gestion des risques, de comprendre les conditions dans lesquelles elles s'élaborent et se modifient et à quels objectifs elles répondent.

Plan du cours :

Partie 1 (Hervé Flanquart)

Le but est de comprendre l'approche sociologique des risques, d'être capable d'analyser la dimension territoriale de ceux-ci.

Chapitre 1 (introduction)

- Qu'est-ce que la sociologie ?
- Qu'est-ce que le risque ?

Chapitre 2 : le risque dans les sociétés modernes

- L'analyse culturelle des risques (Mary Douglas)
- De la société de classes à la société du risque (U. Beck)
- Modernité, risque et confiance, l'analyse d'Anthony Giddens

Chapitre 3 : perception/représentation des risques

- Les biais cognitifs de perception du risque
- Les biais culturels et sociaux de perception du risque

Partie 2 (Antoine Le Blanc)

- 1/ Rappel de définitions et réflexions préliminaires sur les risques
- 2/ Thématique 1 : risques et mobilités
- 3/ Thématique 2 : risques alimentaires et sanitaires

Bibliographie :

Beck, Ulrich, *La société du risque*, Paris, Champs Flammarion, 1999

Dauphiné A., *Risques et Catastrophes. Observer, spatialiser, comprendre, gérer*, Paris, A. Colin, 2001, 288 p.

Flanquart, Hervé, *Des hommes et des risques*, Paris, Puf, 2016

Martin P., *Ces risques que l'on dit naturels*, Aix-en-Provence, Edisud, 1998, 256 p.

Peretti-Watel, Patrick, *Sociologie du risque*, Paris, Armand Colin, 2003.

Peretti-Watel, Patrick et Jean-Paul Moatti, *Le principe de prévention. Le culte de la santé et ses dérives*, Paris, La République des idées, Le Seuil, 2009.

Modalités d'examen :

L'évaluation se fera sous forme de contrôle écrit des connaissances et des capacités d'analyse à la fin du cours.

UE 7 : Ateliers

7.1 Atelier urbain et littoral

Responsable du cours : Anne Bignolas et Thomas Wattez

Objectifs du cours :

Ces enseignements en atelier correspondent à l'organisation de conférences, d'événements, de veille documentaire réalisés par les étudiants et leur permettant de s'insérer dans des réseaux professionnels ; ou à des études plus approfondies, sur commande d'acteurs institutionnels ou d'entreprises.

Modalités d'examen :

Chaque atelier est évalué par une présentation intermédiaire à mi-parcours puis une présentation finale, orale, accompagnée d'un dossier.

7.2 Techniques d'enquête : entretien et questionnaire

Responsable du cours : Jérôme Boissonnade et Hervé Flanquart

Techniques d'entretien :

Objectifs du cours :

Le but de ce cours est de favoriser avant tout l'interprétation des données recueillies, afin de permettre leur exploitation pour l'aide à la décision dans le cadre de ProjetPRO.

Dans un premier temps, il s'agira de réaliser individuellement des textes qui démontrent en quoi les interviewés apportent des éléments de réponse à la problématique collective choisie.

Dans un deuxième temps, il s'agira de lier ces entretiens au questionnaire réalisé par ailleurs et au rapport final de ProjetPRO.

Un suivi régulier permettra d'orienter les étudiants, un guide méthodologique et des outils pédagogiques pratiques seront communiqués, et des textes de référence leur permettront de saisir l'enjeu essentiel de ce travail d'entretien : interpréter et exploiter les données pour l'aide à la décision.

Plan du cours :

Trois entretiens à réaliser individuellement vont rythmer le travail :

1. Entretien individuel croisé entre étudiants autour de la problématique liée à ProjetPRO ;
2. Entretien individuel avec un acteur lié à la problématique de ProjetPRO (habitant, usager, etc.) ;
3. Entretien individuel de vérification des pistes du questionnaire avec un spécialiste de la problématique liée au ProjetPRO (technicien, élu, etc.) ;
4. Travail collectif d'interprétation des résultats
5. Intégration et restitution dans le dossier final et l'a soutenance publique de ProjetPRO

Bibliographie :

Blanchet A., Gotman A., *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris, Nathan, collection 128, 1992.

Modalités d'examen :

Évaluation des comptes rendus d'entretiens 2 et 3.

En cas de rattrapage dans cette matière « entretien », il s'agira de réaliser un nouvel entretien individuel.

Techniques d'enquête par questionnaire :

Objectifs du cours :

L'objectif est d'acquérir les compétences pour mener une enquête par questionnaire, puis analyser le matériau recueilli. L'application consistera en la rédaction et la passation d'un questionnaire en lien direct avec ProjetPro, puis en l'exploitations des données.

Plan du cours :

Les différentes étapes de la construction d'une enquête par questionnaires seront étudiées : l'établissement de la problématique, la construction des hypothèses, la définition de la population mère, la construction de l'échantillon, le choix entre les différents types de question, la structuration du questionnaire et la rédaction des questions, les différents modes de passation possibles, etc.

Un travail collectif, fait en partie en cours et en partie en autonomie, permettra la réalisation d'un questionnaire, sous SPHINX, en lien avec le thème du projet PROJEPRO de l'année.

Les étudiants seront chargés, en dehors des heures de cours, de la passation du questionnaire et de l'enregistrement des données recueillies.

Bibliographie :

Singly F.de, 2005, *L'enquête et ses méthodes. Le questionnaire*, Armand Colin, sociologie 128.

Contrôle des connaissances :

Examen de 2 heures portant sur le cours et la rédaction du questionnaire pour ProjetPro.

UE 8 : Outils

8.1 Méthodologie de projet

Responsable du cours : Christine DOBRONIAK

Objectifs du cours :

La gestion de projet est une démarche qui vise à organiser du début à la fin le bon déroulement d'un projet. Les objectifs sont :

- Comprendre la notion de projet et de méthodologie de projet.
- Identifier les tâches et acteurs d'un projet.
- Appréhender les outils et les méthodes de la gestion de projet.
- Déployer différents outils notamment numériques pour mener à bien un projet.

Plan du cours :

Le cours apportera les éléments nécessaires pour concevoir, développer, réaliser et assurer la vie et le suivi d'un projet.

Concepts-clés de la démarche projet : Historique. Caractéristiques d'un projet. Différence entre management et conduite de projet. Typologie des projets. Cycle de vie d'un projet. Composantes et acteurs. Rédaction du cahier des charges et la contractualisation des objectifs. SWOT, PDCA, 5W...

Outil pratique : construire une mindmap

Définition du contenu du projet et des ressources nécessaires à sa réalisation :

Déterminer les phases et étapes-clés du projet. Définir les livrables. Identifier les tâches du projet. Recenser les ressources disponibles et à rechercher pour chaque tâche. Construire un organigramme de tâches. Etablir le budget prévisionnel du projet.

Outil pratique : définir les risques d'un projet

Organisation et animation du projet : Constituer l'équipe projet. Répartir les rôles entre participants et pilote du projet. Définir les procédures de prise de décision. Préparer les différentes étapes d'une réunion de projet et ses conditions de mise en œuvre (animation, procédures de prise de décision). Susciter et entretenir l'implication de l'équipe.

Outil pratique : animer une réunion

Pilotage et suivi du projet : Etablir un planning. Méthode PERT et diagramme de GANTT.

Contrôler le déroulement du projet avec un tableau de suivi. Maîtrise de l'avancement et reporting. Gérer les risques éventuels liés au projet et intégrer aléas et changements.

Constituer la documentation du projet. Clôturer du projet.

Outil pratique : construire une planification avec un logiciel dédié

METHODES PEDAGOGIQUES

- Approche ludique : études de cas concrets, mises en situation.
- Echanges et confrontations à partir des situations de travail.

Pour certaines séances, outils numériques collaboratifs (Ordinateur portable/tablette numérique avec connexion internet indispensable)

Bibliographie :

La boîte à outils du chef de projet : 74 outils et méthodes, Ed. Dunod, 2017.

La boîte à outils de la créativité : 71 outils et méthodes, Ed. Dunod, 2016.

Manager une équipe projet : l'humain au cœur de la performance, T. Picq, Ed. Dunod, 2016

Le kit du chef de projet, H. Marchat, Ed. Eyrolles, 2015.

La gestion de projet pour les nuls, Ed. pour les nuls, 2011.

La gestion de projet, R. Buttrick, Ed. Pearson, 2012.

La gestion de projet, S. Fernandes, Ed. Vuibert, 2013.

Modalités d'examen :

Bonus de participation en cours

Minimum de 2 QCM(s) en fin de chapitres cohérents

Minimum 1 Exercice d'application d'outil collaboratif numérique

Examen final sur table : exercice de mise en situation (2 h)

Examen de seconde session : éléments de cours (1h)

8.2 Sources et analyses de données

Responsable du cours : Hervé FLANQUART

Objectifs du cours :

Le cours, lié à celui de pratique de l'enquête par questionnaire, a pour principal objectif d'exploiter les données quantitatives recueillies lors d'enquêtes de terrain.

Plan du cours :

Le cours revient d'abord sur des notions statistiques simples (moyenne, médiane, déciles, écart type, etc.), des représentations graphiques élémentaires (histogramme...), puis expose comment on peut analyser la liaison entre variables explicatives et variables expliquées (calcul du Chi2 pour l'analyse de tableaux de tris croisés...).

Une fois les outils maîtrisés, les étudiants les utilisent dans le cadre de PROJEPRO pour analyser les données recueillies grâce au questionnaire. L'objectif de cette partie du cours est de montrer que ces outils ont une utilité pratique pour analyser les comportements sociaux, notamment ceux liés aux questions d'environnement et d'urbanisme

Bibliographie :

Dodge Y., Statistique : Dictionnaire encyclopédique, Dunod, 1992.

Escofier B et Pagès J., Analyses factorielles simples et multiples.

Modalités d'examen :

L'évaluation sera commune avec celle du cours de pratique de l'enquête par questionnaire et se fera sous forme de contrôle écrit de 2 heures.

UE9 : Anglais (commun EGEDD)

Responsables du cours : Laura HOCQUEZ et Thomas CLIPET
cf UE9

UE 10 : Stage de 3 à 5 mois avec soutenance

Guide méthodologique succinct pour la rédaction du mémoire

Stage : du lundi 5 avril au vendredi 2 juillet 2020. Le stage ne peut en effet se poursuivre au-delà de la date du jury qui vous décerne votre diplôme.

Le mémoire doit comprendre de **50 à 80 pages**, hors annexes.

Sur la **page de couverture** figurent :

- Université du Littoral Côte d'Opale + Logo
- Master 1 *Politiques d'Aménagement Urbain et Littoral*
- Année universitaire
- Le titre du mémoire
- Le prénom et le NOM de l'étudiant(e)
- Stage effectué à : « Nom de l'organisme d'accueil », du « date » au « date »
- Maître de stage : Prénom et nom du maître de stage
- Sous la direction de : « Prénom et Nom de l'enseignant dirigeant le mémoire »

Le mémoire comprend obligatoirement :

1. Des remerciements.

2. Un sommaire.

Celui-ci doit de préférence tenir sur une seule page et indiquer la page de début de chacune des parties ou chacun des chapitres.

3. Une introduction.

4. Une brève partie descriptive présentant la structure d'accueil du stagiaire.

Doivent être présentés l'objet social de la structure, un bref historique, ses évolutions récentes et ses perspectives de développement, l'organisation interne (organigramme, nombre de salariés...), ses principales sources de financement (pour les structures publiques, les associations...), le chiffre d'affaire et les données commerciales (pour les entreprises, les organismes commerciaux...), ses particularités, etc.

5. Une ou plusieurs parties présentant la thématique du mémoire, la problématique choisie, la méthodologie et les résultats.

L'objet du stage du stage doit être présenté de manière claire et contextualisé et les principaux termes servant à énoncer les problématiques doivent être définis (par exemple on ne peut imaginer un mémoire portant sur le traitement de la pauvreté en milieu urbain sans que ne soient définies et questionnées les notions de pauvreté et de milieu urbain).

Des recherches théoriques doivent être faites sur la problématique choisie et utilisées pour traiter les cas rencontrés. Observations de terrain et grilles théoriques doivent se répondre pour produire une analyse pertinente des problèmes traités et pour faire des préconisations adaptées au contexte.

Attention, cette partie ou ces parties ne peu(ven)t être un simple récit de la situation de stage !

6. Une bibliographie

Située à la fin du mémoire (mais avant les annexes), la bibliographie doit donner les références de tous les documents cités dans le mémoire. Elle doit témoigner du fait que des recherches documentaires sérieuses et les plus complètes possibles ont été faites.

On peut diviser la bibliographie en plusieurs rubriques (ouvrages et articles scientifiques d'un côté et articles de presse de l'autre, par exemple), mais à l'intérieur de

chaque rubrique les documents sont classés par ordre alphabétique d'auteur. Il faut donc mettre le patronyme de l'auteur en premier (on peut même l'indiquer en majuscules).

Pour un livre, doivent être obligatoirement précisés le titre (en italique et sans guillemets), le nom de l'éditeur, la date de l'édition et le lieu.

Par exemple : MENGER (Pierre-Michel), 2002, *Portrait de l'artiste en travailleur*, Paris, Le Seuil.

Pour un article, son titre est indiqué entre guillemets et en écriture romane ; et le nom de la revue (en italique), le numéro de celle-ci, sa date de publication et les pages sont précisés.

Par exemple : DURKHEIM (Emile), 1914, « Le dualisme de la nature humaine et ses conditions sociales », *Scientia*, XV, p. 206-221.

Pour les références issues d'Internet, la précision doit aller jusqu'à l'indication de la page consultée.

Attention, tous les sites Internet ne présentant pas le même degré de fiabilité en matière d'informations présentées ! Il est donc judicieux, si l'adresse n'est sur ce point insuffisamment informative, de préciser en une ou deux lignes qui est à la source du site cité : organisme public, organe de presse, syndicat professionnel, personne privée...

Rubriques complémentaires à la bibliographie

Les documents audiovisuels (films, émissions de télévision) utilisés dans le mémoire doivent être référencés – avec le plus de précision possible – dans des rubriques à part.

7. Des annexes

Il est recommandé de joindre des annexes à votre mémoire, mais elles ne doivent pas être trop copieuses.

Y sont classés un certain nombre de tableaux, cartes et autres documents pouvant être utiles pour la compréhension du mémoire mais trop volumineux ou trop nombreux pour figurer dans le corps du mémoire. Par exemple, un extrait de texte juridique ou de tableau de chiffres est présenté dans le corps du mémoire, le texte ou le tableau complet figure en annexe.

Les annexes sont numérotées (Annexe 1, Annexe 2...), paginées (la pagination du mémoire continue) et, surtout, elles doivent être évoquées dans le corps du mémoire. Par exemple sous la forme d'une parenthèse : « (voir tableau complet en Annexe 3, p.98) ». Si une annexe n'est pas citée dans le corps du mémoire, c'est qu'elle est inutile.

Pour l'étudiant(e) qui fait une enquête de terrain de type sociologique, la grille d'entretien, le questionnaire et toutes les autres informations méthodologiques (choix de l'échantillon, durée et lieu de passation du questionnaire, etc.) doivent figurer dans une annexe.

8. Sur la quatrième de couverture (dos du mémoire) :

- Un résumé en français d'environ quinze lignes serrées et cinq mots clefs ;
- Un résumé en anglais d'environ quinze lignes serrées et cinq mots clefs.

Quelques impératifs à respecter dans la rédaction du mémoire :

a. **Les citations** doivent être mises **entre guillemets** et bien-sûr **référéncées**.

b. Pour **la référence**, **deux solutions** sont possibles :

1^{ère} solution : L'étudiant fait une note de bas de page, dans laquelle il indique la référence complète du livre ou article cité **et le numéro de la page dont est extraite la citation**.

Par exemple : Christelle Alvergne et François Taulelle, 2002, *Du local à l'Europe : les nouvelles politiques d'aménagement du territoire*, Paris, Presses Universitaires de France, p.45-46.

Si le même ouvrage est cité plusieurs fois au cours du mémoire, on ne re-notera plus, dès la deuxième fois, le nom de l'ouvrage, l'éditeur, le lieu et la date de publication, on se contentera d'indiquer (dans la note) : C. Alvergne et F. Taulelle, *Ibid.*, p.103.

Attention : s'il est fait référence à plusieurs ouvrages ou articles du même auteur, *Ibid.* indique qu'il s'agit de la même référence que la dernière citée.

2nde solution : Après avoir refermé les guillemets de la citation, on ouvre une parenthèse et on y indique simplement le nom de l'auteur, l'année de publication de l'ouvrage ou article cité, et **le numéro de la page dont est extraite la citation**. Par exemple : (Alvergne et Taulelle, 2002, p.45-46).

Le lecteur qui voudra connaître le nom de l'ouvrage, l'éditeur, etc. se reportera alors à la bibliographie (en fin de mémoire). S'il y a plusieurs ouvrages ou articles du même auteur publiés la même année, il suffit, dans la bibliographie comme dans la parenthèse qui suit la citation, de mettre une lettre après la date.

Par exemple : Christelle Alvergne et François Taulelle, 2002a, *Du local à l'Europe : les nouvelles politiques*

D'aménagement du territoire, Paris, Presses Universitaires de France, p.45-46 ; ou (Alvergne et Taulelle, 2002a, p.45-46).

Surtout ne jamais recopier des phrases ou des passages de livres, articles, ou autres documents sans mettre de guillemets et sans citer vos sources : ce serait **du plagiat, pratique considérée comme une forme de tricherie aux examens, et de toute façon inadmissible** dans un mémoire visant l'obtention **d'un diplôme de niveau bac + 4 ou + 5**.

c. Quand on fait **référence au travail d'auteurs sans les citer directement**, les deux solutions indiquées ci-dessus restent valables, simplement on ne met pas de numéro de page.

Par exemple : Christelle Alvergne et François Taulelle, 2002, *Du local à l'Europe : les nouvelles politiques d'aménagement du territoire*, Paris, Presses Universitaires de France ; ou (Alvergne et Taulelle, 2002a, p.45-46).

d. Tous **les tableaux, schémas, graphiques, cartes, photographies et autres documents** présentés dans le mémoire devront **tous présenter un titre et une source**.

Rappelons par ailleurs que, comme pour les citations d'auteurs, ce type de document ne remplace pas la réflexion, l'analyse d'un phénomène ou d'une question posée par le sujet, il vient juste l'illustrer.

Si les tableaux, graphiques, etc. sont souvent utiles pour synthétiser ou illustrer les propos, ils ne doivent néanmoins pas prendre trop de place dans le corps du mémoire (par exemple, ils ne peuvent interrompre le texte sur plus d'une page). Certaines de ces « illustrations » peuvent être avantageusement placées en annexe, avec renvoi à cette annexe à l'intérieur du texte (voir ci-dessus « 7. Des annexes »).

e. Pour faciliter la lecture, prêtez attention à **la clarté et à la concision des phrases**. Si un mémoire n'est pas une œuvre littéraire, il doit néanmoins se lire facilement, sans que l'on soit obligé de faire des efforts pour deviner ce que son auteur a voulu dire.

f. Il ne faut **pas abuser des paragraphes**. Le mieux est de respecter la règle : 1 paragraphe = 1 idée.

S'il y a 10 paragraphes sur la même page, c'est trop ! A l'inverse, un paragraphe ne doit pas faire deux pages !

g. Veillez à aérer le texte (mais pas trop !) pour une meilleure lisibilité.

h. Pensez à faire une **introduction pour chacune des parties** et des **transitions entre les différentes parties**.

i. **Les nombres** s'écrivent :

- **en chiffres** pour les dates, les taux, les mesures et les heures (ex : le 15 août 2016, à 14 heures 30, 38%, etc.) ;
- **en lettres** pour les âges, les distances, les durées et les quantités (ex : trente ans, vingt-et-un kilomètres, etc.).

j. Un glossaire des termes et/ou des sigles utilisés dans le mémoire est parfois nécessaire. Si vous en faites un, précisez-le au lecteur dès qu'apparaît dans le mémoire le premier sigle ou terme défini.

k. Enfin, il faut ABSOLUMENT relire le mémoire avant de l'imprimer et de le rendre, cela permettra d'éliminer la plupart des fautes d'orthographe ou de syntaxe.

UE 11 : Modules optionnels : 4 sur 6

Option 1 : politiques publiques européennes

Responsable du cours : Nathalie COS

Objectifs du cours :

Plan du cours : Donné au premier cours

Bibliographie :

Modalités d'examen :

Epreuve écrite en 2h.

Option 2 : sociologie des territoires

Responsable du cours : Jérôme BOISSONADE

Objectifs du cours :

Cet enseignement vise à donner un cadre théorique aux notions et concepts territoriaux que les étudiants seront amenés à utiliser dans le reste de leur formation.

Plan du cours :

Il met d'abord en discussion la conception du territoire comme résultant d'une appropriation de l'espace et se termine en articulant les constructions territoriales aux mobilités qui les traversent. La diversité des approches permet de considérer le territoire comme identitaire, relationnel et historique, mais révèle aussi les recompositions culturelles, politiques, économiques et sociales dont il est l'objet. Suivant les séances, illustrées par la projection d'exemples, le cours magistral s'appuie notamment sur des travaux de sociologie urbaine (École de Chicago, Halbwachs, Lefebvre, etc.), des expériences d'aménagement urbain (Montréal), ou des réflexions plus générales interrogeant le sens que prennent les territoires aujourd'hui. Aidés par l'enseignant, les étudiants auront aussi pour tâche d'intervenir en cours magistral, afin de proposer des liens entre ce dernier et les images projetées simultanément au cours.

Introduction

1. Approches

2. Institutions

A. Appropriations et territoires

1. L'Appropriation
2. Les enjeux de l'appropriation
3. [De l'apprentissage à l'attachement](#)
4. [De l'usage au contrôle](#)
5. Espace social (conçu, vécu, perçu)
6. Appropriation et différences

B. Territoires et identités : l'exemple de Montréal

1. Interculturalisme
2. Quête identitaire
3. L'interculturalisme comme action publique et demandes de visibilité
4. Culture et aménagement urbain
5. Lieux publics ? Entre territoires et centralités

C. Trois processus de territorialisation

1. Processus de civilisation des mœurs
2. Processus mémoriels
3. Processus culturels

D. Chicago ou les territoires du citadin

1. De l'étranger au citadin
2. L'École de Chicago
3. Du gang aux régions morales
4. Mosaïque et engagement

E. Territorialisations et mobilités

1. Histoire sociale de la mobilité
2. Ville émergente
3. Mobilité
4. Réseaux

Bibliographie :

Elias N. (2003), La civilisation des mœurs, Pocket

Goffman E. (1973), La Mise en scène de la vie quotidienne, tome 2, Les relations en public, Éditions de Minuit

Grafmeyer Y. (1995), Sociologie urbaine, Paris Nathan

Grafmeyer Y. Joseph I. (1984), L'École de Chicago, Naissance de l'écologie urbaine, Paris, Aubier

Halbwachs M. (1997), La mémoire collective, Albin Michel

Joseph, I. (1995) Prendre place, Paris, Champ Urbain

Lefebvre H. (1968), Le droit à la ville, Paris, Anthropos

Lefebvre H. (1974), La production de l'espace, Paris, Anthropos

Les Annales de la recherche urbaine (1994), Parcours et positions, N°64

Segaud M., Brun J, Driant J.C. (2003) Dictionnaire de l'habitat et du logement, Paris, Armand Colin

Modalités d'examen :

Notation 1^{ère} session et 2^{ème} session : examen sur table

Option 3 : politiques de la ville

Responsable du cours : Jamal KHAY

Objectifs du cours :

Approcher les principaux courants théoriques de l'économie spatiale, étudier les concepts essentiels et comprendre les problématiques actuelles de l'aménagement du territoire en général, et de celui des agglomérations urbaines en particulier.

Plan du cours :

Introduction : La notion d'espace dans la pensée économique

CHAPITRE I : La dimension économique de l'espace : concepts et problématiques

CHAPITRE II / Les grandes questions de l'économie spatiales :

- Localisation des activités et concurrence spatiale
- Les SPL : districts industriels, technopoles, pôles de compétitivité
- Réseaux et gouvernance

CHAPITRE III / Le développement économique régional

- Analyse théorique : théorie de la base économique
- Le développement local : modèle ou modalité ?
- Les politiques de développement régional
- La question des inégalités spatiales

CONCLUSION :

Conséquences de l'évolution des politiques d'aménagement du territoire

Bibliographie :

AURAY J.P. et al. 1994, *Encyclopédie d'économie spatiale* Economica

AYDALOT P. 1995, *Economie Régionale et Urbaine* Economica

CAMAGNI R., 1996, *Principes et modèles de l'économie urbaine*, Economica

COURET C., 2008, *L'économie territoriale*, PUG

DERYCKE P., 1992 *Espaces et dynamiques territoriales* Economica

PECQUEUR B., 1996, *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, L'HARMATTAN

PECQUEUR B., ZIMMERMANN J.B., 2004, *Economie et proximité* L'HARMATTAN

POLESE M., 2005, *Economie urbaine et régionale*, Economica

TEBOUL R. 2000, *La question urbaine dans l'histoire de la pensée économique* L'HARMATTAN

VELTZ P., 1996, *Mondialisation, villes et territoires, l'économie d'archipel* PUF

Modalités d'examen :

Examen écrit : Dissertation.

Option 4 : les espaces naturels littoraux

Responsable du cours : Caroline RUFIN- SOLER

Objectifs du cours :

Appréhender les espaces naturels comme des éléments incontournables de la gestion et de l'aménagement des territoires littoraux

Il s'agit d'évaluer les pressions, les impacts et les réponses de cet objet géographique.

Compétences délivrées :

Connaissances fondamentales sur la typologie des espaces naturels littoraux, sur la transformation des usages de la nature et leur artificialité.

Plan du cours :

Historique de la protection de la Nature

Les différents types d'espaces protégés littoraux en France

Les pressions et les dégradations

Les solutions à leur conservation

Bibliographie :

Bergandi D. et Blandin P. (2012) De la protection de la nature au développement durable : Genèse d'un oxymore éthique et politique, *Revue d'histoire des sciences*, vol. 65, n°1, pp. 103-142.

Depraz S. (2014) Géographie des espaces naturels protégés. Genèse, principes et enjeux territoriaux. Collection U. A. Colin, 320 p.

Héritier S. (2008) Les parcs nationaux entre conservation durable et développement local. *Géocarrefour*, vol. 82, n°4, pp. 171-263

Laslaz L. (2007) La France : des territoires en mutation. Parcs nationaux, parcs naturels régionaux et « réserves intégrales » : définitions, distinctions. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/territ/FranceMut/popup/Laslaz3.htm>

Laslaz L. (2014) Les espaces protégés : avec ou sans les hommes ? <https://www.franceculture.fr/emissions/planete-terre/les-espaces-proteges-avec-ou-sans-les-hommes>

UICN : <http://cms.iucn.org>

Site des parcs nationaux : www.parcs-nationaux-fr.com

Réserves naturelles de France : www.reserves-naturelles.org

Modalités d'examen :

Session 1 et 2 : Dossier ou examen écrit

Option 5 : dynamiques naturelles

Responsable du cours : Mylène RUZ

Objectifs du cours :

L'objectif de ce cours est d'acquérir les connaissances de base sur les principaux processus naturels responsables de l'évolution des littoraux. Cette compréhension passe par la description et la reconnaissance des morphologies qui traduisent les mécanismes de la dynamique côtière aux différentes échelles d'observation.

Le cours est basé sur des exemples concrets qui amènent les étudiants à se questionner et se documenter afin d'être en mesure d'appréhender l'évolution des littoraux à court et à moyen terme et ce, dans une optique de gestion raisonnée et durable du littoral.

Plan du cours :

- Les principaux agents naturels responsables de la dynamique littorale : variations du niveau marin, vent, vagues, courants, transports sédimentaires, marée et courant de marée.
- Les formes d'érosion et leur évolution : les falaises et les plates-formes rocheuses
- Morphologie et dynamique des côtes d'accumulation :
 - les plages et leur évolution,
 - les dunes littorales et leur évolution,
 - les côtes lagunaires et les marais maritimes.

Bibliographie :

PASKOFF R, 1998 : *Les littoraux, impact des aménagements sur leur évolution*. 3^{ème} édition Masson, collection Géographie, 260 p.

DAVIDSON-ARNOTT, 2012: *Introduction to coastal processes and geomorphology*. Cambridge University Press, 444 p.

Dynamiques et évolution du littoral - Synthèse des connaissances :

www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr

Modalités d'examen :

Session 1 et 2 Examen écrit

Option 6 : préparation aux concours de la fonction publique territoriale (commun EGEDD)

Responsable du cours : Séverine FRERE

Intervenants ;

Christophe Gibout (4h), Régis Céglański (2h), SUAIOP (2h).

Objectifs du cours :

Etre capable de se présenter à des concours de catégorie B ou (bac et bac+3) de la fonction publique territoriale (collectivités) : Rédacteur Territorial ou Technicien territorial

Epreuves préparées :

- Pratique de la note à partir d'un dossier proposé au concours de rédacteur territorial : analyse de dossier documentaire, rédaction d'une note de synthèse
- Préparation à l'épreuve de réponses aux questions à partir d'un dossier documentaire proposé au concours de technicien territorial
- Préparation à l'épreuve orale devant jury
- Epreuve de composition sur la place et le rôle des collectivités (en vue du concours d'attaché).

Plan du cours :

Bibliographie : sera donnée au cours.

Modalités d'examen :

Epreuve écrite (note de synthèse ou réponses aux questions à partir d'un dossier documentaire).

Modalités de contrôle des connaissances

Chapitre I : Dispositions générales

Le Master sanctionne un deuxième cycle de formation correspondant à 120 crédits ECTS.

Règlement des études

Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département et transmis pour validation définitive au président de l'université.

La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements : aucun changement ne peut intervenir après cette date.

Chaque département doit communiquer au Service Universitaire de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation, et de l'Insertion Professionnelle (SUAIO/IP) et à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE), le guide des études et les modalités de contrôle des connaissances (L613-1) propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.

Calendrier universitaire

L'année universitaire s'organise entre le début du mois de septembre de l'année civile N et la fin du mois de septembre de l'année civile N+1 (délibérations de jury comprises).

Chapitre II : Accès aux études de Master, inscription et progression

- Dans les conditions définies à l'article L. 612-6 du code de l'éducation, Les formations du deuxième cycle sont ouvertes aux titulaires des diplômes sanctionnant les études du premier cycle ainsi qu'à ceux qui peuvent bénéficier de l'article [L. 613-5](#) ou des dérogations prévues par les textes réglementaires.

Les établissements peuvent fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle. L'admission est alors subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat.

L'ULCO a décidé de fixer des capacités d'accueil pour l'entrée en M1 : **25 étudiants en M1 EGEDD et 25 étudiants en M2 EGEDD.**

Cependant, s'ils en font la demande, les titulaires du diplôme national de licence sanctionnant des études du premier cycle qui ne sont pas admis en première année d'une formation du deuxième cycle de leur choix conduisant au diplôme national de master se voient proposer l'inscription dans une formation du deuxième cycle en tenant compte de leur projet professionnel et de l'établissement dans lequel ils ont obtenu leur licence, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat pris après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Cette demande est faite par l'étudiant immédiatement après l'obtention de la licence sanctionnant des études du premier cycle ou de manière différée.

Attention : la procédure d'appel auprès du Recteur est décrite dans le décret n° 2017-83 du 25/01/2017 relatif aux conditions dans lesquelles les titulaires du diplôme de licence non admis en 1^{ère} année d'une formation de leurs choix conduisant au diplôme de master se voient proposer l'inscription dans une formation de deuxième cycle.

Les capacités d'accueil fixées par les établissements font l'objet d'un dialogue avec l'Etat.

Les titulaires du diplôme national de licence sanctionnant des études du premier cycle qui ne poursuivent pas une formation du deuxième cycle sont informés des différentes perspectives qui s'offrent à eux en matière d'insertion professionnelle ou de poursuite de leur formation. Un décret en Conseil d'Etat fixe les modalités de cette information.

- Dans les conditions définies à l'article L. 612-6-1 du code de l'éducation,

L'accès en deuxième année d'une formation du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master est de droit pour les étudiants qui ont validé la première année de cette formation.

Attention : à l'ULCO, l'accès est de droit en 2^{ème} année de Master pour les étudiants titulaires d'une 1^{ère} année de master de la même mention (et parcours) de l'établissement.

Un décret pris après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche peut fixer la liste des formations du deuxième cycle conduisant au diplôme national de Master pour lesquelles l'accès à la première année est ouvert à tout titulaire d'un diplôme du premier cycle et pour lesquelles l'admission à poursuivre cette formation en deuxième année peut dépendre des capacités d'accueil des établissements et, éventuellement, être subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat.

- L'inscription administrative est annuelle ; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.

L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement.

- L'enjambement n'est pas autorisé entre le M1 et le M2.

- Redoublement en Master : un texte sera adopté en CFVU pour toutes les filières « sélectives ».

Chapitre III : Validation des parcours de formation

- **Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.** Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies.

Le mode du contrôle continu et régulier est à privilégier sur l'ensemble du cursus conduisant au Master.

* Contrôle continu et examen terminal.

Plusieurs modalités de calcul de la note finale des Eléments Constitutifs (EC) ou Unité d'Enseignement (UE) sont envisageables et sont déclinées dans le règlement des études.

Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.

* Les modalités des examens terminaux (écrits) doivent veiller à garantir l'anonymat des copies.

- Au sein d'un parcours de formation, **les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne** (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser l'épreuve, sauf situations exceptionnelles et dérogatoires reconnues par le jury).

La note obtenue à une épreuve repassée en session 2 est conservée et annule la précédente.

L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits correspondants. Le nombre de crédits affectés à chaque unité d'enseignement est fixé sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement, dont la valeur en crédits est également fixée.

Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation (cas du redoublement dans mention identique), les crédits acquis dans le cas de validation d'UE ou d'EC, sont repris sous l'autorité du président du jury (à la hauteur des crédits capitalisés) ;

La note obtenue à une épreuve repassée en session 2 est conservée et annule la précédente.

Sauf dispositions contraires prévues dans le guide des études, les notes de contrôle continu de session 1 sont conservées en session 2.

- Les parcours de formation organisent l'acquisition des unités d'enseignement et du diplôme de Master selon les principes de capitalisation et de compensation appliqués dans le cadre du système européen de crédits.

Dans le cadre du système européen de crédits, la compensation est organisée de la manière suivante : chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient et d'une valeur en crédits ; l'échelle des valeurs en crédits est identique à celle des coefficients.

Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation telles que décrites dans le paragraphe suivant. Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des crédits prévus pour le diplôme.

La compensation est organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients.

Elle peut être organisée entre deux semestres au sein d'une même année de Master selon les départements pédagogiques (voir règlement des études).

Une note éliminatoire peut être fixée selon les départements pédagogiques : [le département Economie Gestion a décidé que seule la note du mémoire serait éliminatoire en M1 comme en M2.](#)

- Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées : une session initiale et une session de rattrapage après une première publication des résultats.

On entend par « session », l'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.

- Dans les conditions prévues à l'article L. 613-1 du code de l'éducation, le président de l'université nomme le président et les membres des jurys.

Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.

Le jury comprend au moins 3 personnes parmi les titulaires ou suppléants désignés par le Président. La composition des jurys est publique.

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants. De plus, les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien, en tant que de besoin, individuel. La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation arrête les modalités de communication et d'entretien qui sont mises en œuvre par les équipes pédagogiques et peuvent donner lieu à un accompagnement.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats. La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE.

Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis le plus rapidement possible à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) pour la fin de l'année universitaire (voir calendrier).

Afin de respecter l'article 6 de la LOI du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents

administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable. »

Les résultats (admis, ajourné sont affichés, mais pas les notes de chaque étudiant.

Si un affichage des résultats est envisagé de façon dématérialisée (internet par exemple), l'autorisation de l'étudiant sera sollicitée.

- **BONUS :**

Prise en compte du sport, des langues, de la pré-pro, de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO prise en option par l'étudiant, et d'autres types d'investissements en relation avec les études (ateliers d'expression artistique, stage facultatif, évaluation des Emplois Apprentis Professeurs...) en plus du programme normal, pour un bonus fixé à 3% du total maximum des points.

Important :

* Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant pendant un semestre donné, les points bonus se cumulent (le cumul ne pouvant dépasser les 3% prévus)

* Au maximum, l'étudiant pourra obtenir 0,6 points de bonus à l'année.

* Le jury prend en compte le bonus au semestre dans le respect du total des points de bonus autorisé à l'année (0,6 points).

| Note obtenue en activité Bonus au semestre | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 |
|--|----|------|------|------|------|-----|------|------|------|------|-----|
| Nombre de points ajoutés à la moyenne du semestre / 20 | 0 | 0,06 | 0,12 | 0,18 | 0,24 | 0,3 | 0,36 | 0,42 | 0,48 | 0,54 | 0,6 |

Attention : le BONUS de l'année est égal à : (BONUS semestre 1+ BONUS semestre 2) / 2

- **Diplômes**

Obtention du diplôme intermédiaire de Maîtrise

Le jury délibère systématiquement, à l'issue des deux premiers semestres du cycle Master, en vue de la délivrance de la Maîtrise.

Le M1 est obtenu soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe – voir plus haut). **L'étudiant doit en outre avoir une note minimum de 10/20 à son mémoire.**

Obtention du diplôme final de Master

Pour obtenir le diplôme de Master, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des deux années qui le composent (M1 et M2).

Le M1 est obtenue soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe – voir plus haut).

Le M2 est obtenue soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe – voir plus haut).

Mentions de réussite

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme :

- moyenne générale du M1 (semestres 7 et 8) dans le cadre de l'obtention de la Maîtrise,

- moyenne générale du M2 (semestres 9 et 10) dans le cadre de l'obtention du Master.

Attribution de la mention Passable : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20

Attribution de la mention Assez Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20

Attribution de la mention Très Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20

Les établissements habilités à délivrer le diplôme national de Master sont habilités à délivrer, au niveau intermédiaire, le diplôme de Maîtrise, dans le domaine de formation concerné, qui correspond à l'obtention des 60 premiers crédits ECTS acquis dans le cursus Master.

Il est délivré à la demande de l'étudiant

- Déroulement des examens

* Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés (notamment le dictionnaire papier), à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

Les traducteurs électroniques et tout objet connecté (téléphone portable, montre, lunettes.) sont interdits (les étudiants en seront informés).

* Retard

Les étudiants doivent être présents 15mn dans la salle d'examen avant le début de l'épreuve.

Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés.

Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle.

Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

En cas de circonstances exceptionnelles (grève, conditions météorologiques notamment), le président de jury ou le Vice-Président en charge de la Formation si nécessaire peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure.

Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

* Défaillance

Un étudiant est « défaillant » s'il n'a passé aucune épreuve de l'année en cours. Les semestres ne pourront donc être validés.

* Absence aux examens

Session 1 : Un étudiant absent à une épreuve ou matière en session 1 est ajourné et doit repasser l'épreuve ou la matière en session 2.

Session 2 : Un étudiant absent à une épreuve ou matière en session 2 :

- S'il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise.

- S'il était déjà absent en session 1 :

▫ Absence justifiée en session 2 (ABJ) : le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant ;

▫ Absence injustifiée en session 2 (ABI) : l'étudiant est ajourné

Si l'étudiant présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen, la justification est appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne...).

L'étudiant peut être noté ABJ (note de 0/20) et non défaillant.

Attention : ABI ou ABJ = note « 0 » dans APOGEE ; blocage manuel dans APOGEE pour ABI.

Un étudiant redoublant peut conserver des notes inférieures à 10/20.

La présence des étudiants boursiers à l'ensemble des enseignements, examens et contrôles continus est obligatoire.

- Régime Spécial d'Etudes : art 10 arrêté du 22/01/2014 (voir visas)

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment des étudiants salariés ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, des femmes enceintes, des étudiants chargés de famille, des étudiants engagés dans plusieurs cursus, des étudiants handicapés, des artistes et des sportifs de haut niveau. Ces modalités pédagogiques peuvent s'appuyer sur les technologies numériques.

* Sportifs de haut niveau (SHN) :

Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions.

Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant.

Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN). Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi.

Une date limite est à fixer pour se déclarer SHN : la commission SUAPS se réunit en juin, mi-octobre et mi-novembre.

* Handicap :

Respect des textes réglementaires visés plus haut.

Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques.

La Commission Consultative Handicap (CCH) émet un avis et le Président décide des mesures d'accompagnement.

Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement

* Statut d'Etudiant Salarié :

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants effectuant 60 h par mois ou 120 h par trimestre.

Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur).

Il est dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements.

Il peut ne pas passer le contrôle continu et est invité à passer l'examen terminal.

Si seul le contrôle continu est proposé, un examen terminal doit être prévu pour l'étudiant salarié.

Chapitre IV : Stage

Attention : les règles définies dans ce chapitre ne s'appliquent pas pour les étudiants en formation continue.

Sont distingués :

* **le(les) stage(s) validant** pour l'obtention de l'année et/ou du diplôme. Ces stages donnent lieu à des **ECTS**.

* **le(les) stage(s) facultatif(s)** et/ou **volontaire(s)** réalisé(s) par l'étudiant après autorisation du responsable de la formation. Ces stages donnent lieu à des **points bonus** (voir règlement des études).

L'un ou l'autre doit faire l'objet d'une restitution notée qui peut être par exemple : un rapport de stage, une soutenance, une fiche reprenant les compétences acquises....

L'**évaluation** doit bien être rapportée à l'**année universitaire pendant** laquelle le stage est effectué

- La **durée maximale** d'un stage ne peut excéder **924 heures (équivalent 6 mois à 154 heures)**, prolongation éventuelle comprise.
- Les stages doivent être réalisés dans la limite du 31 août (voir note d'information stage).
- Pour des stages effectués en France métropolitaine, dont la durée est supérieure à 308 heures, la gratification est obligatoire.
- Les guides des études doivent préciser les modalités de suivi et d'évaluation du stage, ainsi que le calendrier.

"De manière exceptionnelle et après accord avec la direction du Master, le stage pourra s'effectuer à d'autres dates que ceux indiquées et sur d'autres modalités qu'une présence à temps plein dans la structure".